

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par le soussigné secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité QUE :

Le Conseil de la MRC de Matawinie a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2019, le projet de règlement 207-2019, modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie.

Plus précisément, le projet de règlement 207-2019 vise à modifier le portrait du territoire et l'encadrement réglementaire en lien avec :

- 1- les contraintes de bruit routier aux abords des routes dont la gestion relève du ministère des Transports du Québec;
- 2- les entrées charretières et les intersections aux routes principales du réseau supérieur (Routes 125, 131, 343, 329, et ch. du Nordet).

Le président de la Commission consultative d'aménagement, conjointement avec le représentant du Service d'aménagement, tiendra une (1) assemblée publique de consultation. Lors de cette assemblée, le projet ci-dessus mentionné sera expliqué et les personnes désirant s'exprimer seront entendues.

Lieu : MRC de Matawinie
3184, 1^{re} Avenue, Rawdon (Québec) J0K 1S0
Date : 2 décembre 2019
Heure : 18 h 30

Le projet de règlement 207-2019, dans sa version intégrale, est disponible pour consultation au bureau administratif de la MRC.

Donné à Rawdon, ce vingt-deuxième jour d'octobre deux mille dix-neuf.



Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et directeur général par intérim